

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 novembre 2018

OJ - n°1 : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Le conseil municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Lagardère Georges, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Servary Pierre.

Absents représentés : Gès Christophe a donné procuration à Minvielle David, Lalande Françoise a donné procuration à Lartigau Nadine, Sarthou Pierre a donné procuration à Gelez Philippe.

Absents excusés : Lacroix Jérôme, Villegier Michel

Secrétaire : Bénétrix Sabine

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,


Considérant le rapport joint,

Monsieur le maire Xavier Gaudio rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe ainsi que la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques ont changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal,
Sur proposition de la commission,
DÉLIBÈRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2018
Reçu en préfecture le 29/11/2018
Affiché le 
ID : 040-214003048-20181123-181123_OJ1-DE

Article unique :

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le Maire

- ✓ certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité
- ✓ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
A Soorts-Hossegor, le 27 novembre 2018

Le Maire,
Xavier Gaudio

